31e ANNEE N° 2516 PARAIT LE SAMEDI 28 AOUT 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.50
Commerciales (la ligne).....0.60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Où le bât les blesse

Analysant les rapports du Parti communiste avec le syndicalisme dans la Russie, soviétique, le citoyen Frossard écrit dans l'*Humanité* :

« On trouve les socialistes dans les syndicats comme dans les coopératives, comme dans le Parti. Ils en constituent la fraction agissante, celle qui recrute, organise, éduque, prend les responsabilités essentielles. Le Parti communiste exige d'eux qu'ils soient communistes dans les syndicats de la même manière qu'ils le sont dans le Parti. Il n'admet pas ce dédoublement de la personnalité suivant lequel, en France, par exemple, dès qu'un militant socialiste participe aux assemblées corporatives il s'abstient avec prudence de tout ce qui peut rappeler ses opinions politiques. Il ne comprend pas, pour tout dire, qu'un socialiste puisse ne pas agir en socialiste, toujours, dans tous les domaines où il développe son activité ».

Ceci est une critique directe de la C. G. T. française et de sa prétention a l'indépendance par rapport aux politiciens socialistes. En Bolchevie, le politicien communiste a la haute main sur les syndicats qui ne sont plus que des succursales du soviet où il règne sur quelques comitards de bas étage. Plus d'autonomie de l'action syndicale ; elle n'est qu'un moyen au service de la politique. Pourquoi, se demande M Frossard, les syndiqués français ne se résignent-ils pas à ce rôle d'instrument ? Pourquoi marquent-ils si peu d'empressement à se soumettre aux directives de politiciens ?

De fait nous assistons depuis quelques temps à des efforts répétés dans tous les pays de l'Entente pour enchaîner le syndicalisme au char des meneurs du Parti Socialiste. Il faut à ces chefs des soldats. En des circonstances mémorables, ils se sont aperçus que les masses ouvrières ne les suivaient pas. D'où le projet de les contraindre par cette discipline de fer, fondée sur la délation et la terreur, qui fait la beauté du régime soviétique.

C'est en Angleterre, où les trades unions s'étaient jusqu'ici montrées pariculièrement jalouses de leur indépendance, que le mouvement s'est d'abord dessiné. En dépit du refus opposé par les trades-unions à la proposition dont elles avaient été saisies de déclancher la grève générale pour des motifs politiques, les campagnes fomentées par l'or bolchevick de Krassine et de Kameneff dans la presse socialiste anglaise ont abouti à la constitution d'un comité d'action organisé sur le modèle du soviet central russe, où les représentants des syndicats coudoient les membres du Labour Party et se laissent de bonne grâce entraîner à leur remorque. Ce symptôme est particulièrerement grave, si l'on considère que le socialisme anglais reste en très grande majorité, partisan de la II· Internationale et hostile à la III· — ce qui eût dû, normalement, le détourner des méthodes et du type d'organisation soviétiques.

L'Italie n'est pas moins avancée dans cette voie.

Restait la France. Il nous semble bien, en dépit de toutes les dénégations, que les deux ambassadeurs que le soviet de Londres y avait dépêchés et que le gouvernement français a fort opportunément priés d'aller s'occuper de leurs affaires de l'autre côté de la Manche, étaient venus pour essayer de convaincre M. Jouhaux et les cégétistes notoires du puissant intérêt que Lénine voit à la constitution d'un soviet parisien, où le syndicalisme se ferait l'instrument docile des politiciens bolchevistes.

On ne sait pas encore si M. Jouhaux se laissera toucher par la grâce. Mais c'est douteux Pour se défier des Cachin, Frossard et consorts, il doit avoir ses raisons.

Quoi qu'il en soit, bornons-nous pour le moment à retenir l'aveu de la dualité du syndicalisme et du socialisme français, où M. Frossard voit une faiblesse pour le parti socialiste et M Jouhaux une force pour la C. G. T. Bien que cette dualité soit peu apparente, et qu'elle se traduise bien plutôt par le parallélisme des deux actions révolutionnaires que par leur divergence, il faut bien croire qu'elle est réelle et repose sur un désaccord profond puisqu M. Frossard la regrette si vivement et que M. Jouhaux y tient tant.

On souhaiterait seulement s'en apercevoir davantage. Si M. Jouhaux tient à ce que l'opinion publique fasse bien la différence du syndicalisme et de la politique socialiste il devra la marquer plus nettement Depuis plusieurs années, nous sommes bien plutôt frappés de leur fraternelle ressemblance ; et, si nous avions un regret à formuler, ce serait que la C. G. T. se soit beaucoup trop mêlée d'action révolutionnaire, donc politique, au lieu de se cantonner sur le terrain de l'organisation professionnelle.

M. Frossard exprime le regret contraire. C'est dans l'ordre, puisqu'il dit qu'en toutes choses nos socialistes sont voués à prendre le contrepied de l'opinion publique.

Celle-ci souhaite unanimement voir le syndicalisme se tenir à l'écart de la politique, et faire œuvre purement sociale. En exprimant l'opinion que le syndicalisme français ne fait pas encore assez de politique, M. Frossard montre bien où le bât le blesse

Il le blesserait encore bien davantage le jour où le syndicalisme, sous la contrainte de la loi et sous la pression de l'opinion publique, renoncerait à l'action révolutionnaire, pour se consacrer exclusivement à l'action corporative.

Ce jour viendra peut être plus tôt qu'on ne le pense. Si le gouvernement et l'opinion républicaine savent soutenir les efforts des éléments sains du syndicalisme, ceux-ci ne sauraient tarder à prendre le dessus.

R.

du *Radical* de Paris,

La Crise de la Monnaie

LA NOUVELLE MONNAIE DE NICKEL

Le *Journal Officiel* a publié la loi modifiant les caractéristiques des monnaies de bronze, de nickel. Les pièces auront les diamètres suivants : 24 millimètres pour les pièces de 25 centimes. 21 millimètres pour les pièces de 10 centimes, 17 millimètres pour celles de 5 centimes. Les poids respectifs sont : 5, 4, 2 grammes.

*
* *

Les Chambres de commerce émettront elles des bons de caisse métalliques

Pour conjurer la crise de la monnaie on songe à faire émettre par les Chambres de commerce des pièces qui ne constitueraient plus une monnaie d'Etat, mais des bons de caisse métalliques.

Ce seraient de petits disques, métalliques, de couleur légèrement cuivrée, qui nous débarrasseraient des vignettes crasseuses et déchiquetées. Pour cela il convient d'obtenir l'adhésion de toutes les Chambres de commerce, de les former en union et de déterminer avec elles la modalité et le financement de l'émission.

Médecine Pratique

Les personnes atteintes de bronchites invétérées qui toussent et crachent sans cesse, été comme hiver, peuvent guérir en employant la Poudre Louis Legras. Ce remède merveilleux, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément et guérit l'asthme, le catarrhe, l'oppression, l'essoufflement et la toux des vieilles bronchites. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

FILM LOCAL

Au MARCHÉ...

A Pontivy (Morbihan), on n'y va pas par quatre chemins avec les fauteurs de vie chère. Jugez-en par l'information qui nous arrive de cette ville :

Le tribunal correctionnel de Pontivy vient de condamner à 300 francs d'amende, à l'affichage et à l'insertion du jugement un malheureux sabotier, coupable d'avoir payé des œufs au marché 4 fr. 75 la douzaine, alors que paraît-il, le cours moyen était de 4 fr. 50.

Voilà qui est net et catégorique. Il y a des juges à Pontivy...

Mais une question se pose : si l'acheteur, en la circonstance est coupable d'avoir favorisé la hausse, est-ce que la culpabilité du vendeur n'est pas tout aussi évidente ?.. Ce n'est certainement pas de gaîté de cœur que ce sabotier a payé sa douzaine d'œufs 25 centimes au-dessus du cours moyen ; c'est probablement parce que la fermière, la vendeuse à laquelle il s'est adressé, à exigée la somme de 4 fr. 75, sans quoi ce pauvre artisan dû se passer d'œufs frais.

Et alors, pourquoi la vendeuse n'a-t-elle point été poursuivie ? Pourquoi la sévérité des juges s'est-elle seulement appesantie sur le payeur, pas sur le profiteur, le mercanti ?

D'ailleurs la population de Pontivy, en ne payant les œufs que 4 fr. 50, voire 4 fr. 75, est sensiblement favorisée.

A Sisteron, pays de production d'œufs puisque les étrangers viennent s'approvisionner ici, depuis un bon mois on les paie 6 fr. la douzaine. Ceux qui les achètent ne sont-ils pas au-dessus du cours et, sans le vouloir, n'ont-ils pas favorisé la spéculation ? Je l'ignore, mais ce que je sais bien, c'est que la fermière à qui nous faisions observer que ses œufs étaient plutôt chers pour la saison, nous a répondu sur ton aussi ironique que méprisant : « C'est à prendre ou à laisser... Les revendeurs les acceptent à ce prix, frais ou non... D'ailleurs cet hiver, vous les paierez plus cher...

— « Non, madame, nous ne les paierons pas plus cher, car cet hiver il y aura des agents des juges, des prisons,...et Deibler avec sa guillotine...

Et notre fermière, que je crois convertie au bolchevisme, m'a ri au nez en s'écriant : « Je vous exploite, on m'exploite et sans doute vous-même vous en exploitez d'autres. Ça fait la...balançoire. »

Ainsi parla la fermière et depuis cette conversation je me demande qui est-ce qui a tort de l'acheteur ou de la vendeuse. !

X.

Chronique Locale

SISTERON

Avis. — La régie mettra prochainement en vente des allumettes suédoises en boîte de 60 allumettes au prix de 0 fr 20 sous des marques diverses d'origine étrangère. Ces boîtes proviennent des stocks de l'armée américaine cédés au gouvernement français

—o—

Déclaration de récolte.— Par arrêté préfectoral du 29 juin 1920,

© VILLE DE SISTERON

tout propriétaire, fermier, métayer, récoltant du vin, est tenu de faire à la mairie, la déclaration de récolte imposée par la loi du 29 juin 1907, avant le 15 novembre 1920, dernier délai.

Par lettre du 2 août 1920, M. le ministre des Finances rappelle à MM. les Préfets qu'il ne pourra être donné aucune suite aux demandes d'autorisation de déclarations tardives.

Par arrêté préfectoral du 29 juin 1920, toute addition de sucre à la vendange devra être déclarée à la recette buraliste trois jours au moins à l'avance, jusqu'au 15 novembre 1920 date extrême de la période des sucrages.

—o—

Foire. — Après demain lundi se tiendra à Sisteron une des plus belles foires de l'année, dénommée foire de la Saint-Barthèlemy.

Groupe socialiste S.F I. O. Samedi prochain à 8 h. 30 du soir, local Libre Pensée rue Droite, réunion générale Organisation d'un banquet le 11 septembre, en l'honneur du citoyen Baron, député, qui sera présent. Questions diverses.

Budget départemental. — A sa deuxième session ordinaire le Conseil général des Basses-Alpes vient de mettre à nu le budget départemental qui s'élève à 5 millions comparativement à celui d'avant-guerre qui était de 1 million.

« L'assemblée aborde l'examen détaillé du budget de 1921, qui atteint le chiffre formidable de cinq millions (exactement 4.966.545 fr. 65) alors qu'avant la guerre il s'élevait à peine à un million. Ce budget comporte le vote de 50 centimes additionnels, et ainsi que l'a très justement fait remarquer M. André Honnorat, jamais un pareil effort n'avait été demandé aux contribuables. Le ministre a ajouté : « Il faut souhaiter que cet effort permette de stabiliser nos finances lorsque les recettes qui viendront à notre buget du fait de l'application du 20 juin 1920 seront plus importantes. Je demande donc à l'administration de vouloir bien, dans l'établissement du prochain budget, faire apparaitre d'une manière très nette quelles sont les sommes que nous réclamons aux contribuables et quels sont les fonds de concours que nous pouvons obtenir soit des communes, soit d'une collectivité quelconque. D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue, nous membres de l'assemblée départementale, que plus que jamais nous sommes tenus de veiller à ce que les dépenses imposées soient utiles, fructueuses, et permettent la prospérité de notre département. »

Les contribuables sont déjà assez saignés par les impôts directs ou indirects qui les touchent et, si le département fait encore appel à notre bourse nous avons le droit de lui demander un bon usage de cet argent, afin que nous ne regrettions pas ce sacrifice nouveau.

Les potasses d'Alsace. — Il a été décidé que la vente des sels de potasse d'Alsace 12[16 o[o qui avait dû être interrompue pendant quelques mois serait reprise à la date du 1er septembre prochain, c'est-à-dire dans quelques jours et non pas le 1· décembre, comme il a été dit par erreur.

On a remanié le programme de la répartition de la potasse dans les différents pays, de manière à restreindre les exportations et à donner entière satisfaction a l'Agriculture française.

Primes pour la destruction des sangliers. — A partir du 1· septembre 1920, les primes de 20 fr. dont l'allocation est prévue dans certains départements au nombre desquels figure celui des Basses-Alpes, pour la destruction des marcassins pesant de 3 à 30 kilogs inclus, ne seront plus allouées que pour les marcassins de 3 à 10 kilogs inclus.

Aux mutilés. — Les membres adhérents à l'Amicale des Eprouvés de la guerre de l'arrondissement de Sisteron réformés pour tuberculose sont priés de venir se faire inscrire au bureau du président s'ils veulent pouvoir bénéficier des secours accordés spécialement à cette catégorie de victimes de la guerre par le comité départemental.

Le Président,
COLOMB.

Casino Cinéma. — Ce soir à 9 heures :

La maison de la Haine, 6· épisode "Les flèches empoisonnées" ;
Grand frère, drame en 3 parties ;
Casimir et ses lions, comique ;
Pathé-Journal.
Ventilateur électrique
Location comme d'usage.

Avis. — Les personnes qui nous ont demandé des cartes de la fête des Mutilés peuvent venir les retirer dans notre magasin de librairie dès aujourd'hui.

A vendre. — Un tombereau et une charrette en très bon état
S'adresser a Mme CONIS, matériaux de construction, Sisteron.

Chronique Régionale

TURRIERS.

Monument Commémoratif. - Le montant des souscriptions au monument commémaratif s'élève à ce jour à 3 015,70. A cette somme il y aura lieu d'ajouter la subvention votée par le Conseil municipal, qui est de 500 francs, et la part contributive de l'Etat. La souscription reste ouverte encore, mais que les retardataires se hâtent. Dans sa réunion de dimanche dernier, le Comité a fait choix de l'emplacement sur lequel sera érigé le monument.

—o—

COMMUNE DE NOYERS

FETE PATRONALE
des 4, 5, 6 Septembre 1920

Samedi 4, à 8 h. du soir, retraite aux flambeaux,

Dimanche 5, à 6 h. Réveil en fanfare et tir de bombes. A 15 h. Ouverture du GRAND BAL PUBLIC avec orchestre choisi. A 18 h. Tir d'artifices et illuminations variées. A 19 heures, Reprise du bal, Bataille de confetti.

Lundi 6 à 15 h. Reprise du bal à grand orchestre. à 16 heures

COURSE DE BICYCLETTES

premier prix, 15 fr. — deuxième prix, 5 fr. Entrée 1 fr. Se faire inscrire à la mairie de 15 à 16 h. Continuation du bal pendant toute la durée des fêtes.

Mardi 7 GRAND CONCOURS DE BOULES premier prix 40 fr. — 2me prix, 20 francs, Les équipes seront de 3 joueurs, entrées 2 fr. par joueur. Se faire inscrire à la mairie avant 10 h. une partie devant être jouée dans la matinée.

Pendant la durée des fêtes : Grand TIR A LA CIBLE de 15 h. à 18 h. Seuls les fusils de chasse sont admis, prix unique 25 francs. Jeux divers et attractions variées.

La Commission décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Le maire : BLANC Marcel.

COMMUNE D'UPAIX

FÊTE PATRONALE
des 5 et 6 septembre 1930

Dimanche 5, au réveil, Tir à la Cible, prix 30 francs. Les fusils double de chasse sont seuls admis ; à 15 heures, Course à pied. 1000 mètres 1· prix : 15 francs, 2· prix, 5 francs à 15 h.30. Course pour jeunes gens au dessous de 15 ans, 1· prix, 3 fr. ; 2· prix, 2 fr.

A 16 h. Jeux des trois sauts, prix 5 frs. à 16 h. 30 CONCOURS DE CHANT, prix 5 f. A 17 h. grand Concours de grimaces, jeux de la Cruche, de la Poêle, prix divers. Pendant la durée des fêtes, grand bal public.

Lundi 6, Continuation du tir à la Cible, grand Concours de boules réservé aux étrangers, prix, 100 fr. et la moitié des mises ; Concours local, 50 fr. de prix et l'autre moitié des mises. Les mises sont fixées à 2 frs. Se faire inscrire au restaurant Francou. Les équipes sont de 3. Les joueurs sont priés d'apporter leurs boules.

Le meilleur accueil est rèservé aux étrangers.

La Commission.

AVENUE DE LA GARE

ELDORADO-CINÉMA SISTERONNAIS

Ce soir :
1· épisode de **JUDEX**, grand drame émouvant ; numéro sensationnel du programme

Le programme sera connu dans la journée.

Pour la location il sera perçu 0 fr. 20 en plus de la place au bénéfice de la Caisse du Monument Commémoratif.

Le piano sera tenu par Melle Ricou, accompagnée par M. Marneffe, violoniste.

*

Demain dimanche ;
GRAND BAL avec orchestre.
Entrées : Messieurs 1 fr 50, gratuite pour les dames.

On demande un apprenti à l'imprimerie du journal. S'y adresser.

A VENDRE

une Propriété

sise **au Thord**, de 1500 cannes environ, complantée en arbres fruitiers et prairies.

S'adresser au café Eysseric, rue **Droite.**

ÉTAT-CIVIL
(du 20 Août au 27 août)

NAISSANCES

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Bonnet Léon, archiprêtre, 77 ans, place de l'Eglise. — Bernard Célina, 67 ans, hôpital.

A LOUER
DE SUITE

Une **petite ferme** avec bâtiments, située au quartier de « l'Adrech ».

Pour renseignements, s'adresser à M. P. Bec, Sisteron.

Etude de Me PIERRE BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

ADJUDICATION
volontaire
sur baisse de mise à prix

fixée au **Dimanche 5 septembre** mil neuf cent vingt, à 2 heures après-midi, à Sisteron en l'étude de Me Borel.

DES IMMEUBLES

situés à Sisteron et appartenant à Mme **Abeline André, Vve Silvestre** et à ses enfants.

PREMIER LOT

Une terre labourable, quartier de l'Adrech ou Chaudettes, No **492**, section F, contenance : **62** ares **10** centiares.

Mise à prix : **Mille** francs.
ci..... ....**1000** francs.

SIXIEME LOT

Une maison à Sisteron, rue Deleuze, Nos **402** et **401**, section G

Mise à prix : **Douze cents** fr.
ci..... **1200** francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me **Paul** Borel, suppléant.

Etude de Paul JOURDAN
Notaire
à **NOYERS-sur-JABRON** (B-A)

Adjudication
Volontaire

Le **Dimanche 29 août** mil neuf cent vingt, à **3 heures** du soir, :

Matériel de café, cuisinière, vieux fers et divers objets mobiliers et boiseries.

JOURDAN.

Etude Me **Pierre BOREL**
Chevalier de la Légion d'Honneur
Mort pour la France
notaire à **Sisteron**

VENTE
aux enchères publiques et volontaires

fixée au **Dimanche 12 septembre** mil neuf cent vingt, à Sisteron, en l'Etude de Me Borel, à 2 heures après-midi.

des Immeubles

suivants situés à **Peipin,** hameau

© VILLE DE SISTERON

des **Bons-Enfants**, appartenant à M Jules CHAIX, instituteur à Marseille, rue Longue des Capucines, No 110.

PREMIER LOT

Une MAISON

a) **d'habitation et d'exploitation** comprenant : 3 chambres à coucher, cuisine avec grande alcove; terrasse, vaste grenier à foin, appartement à usage de magasin avec dépendances et écurie.

b) **Une PROPRIÈTÉ EN LABOUR**

attenante à la maison de 47 ares 30 centiares. Nos 146 et 147 p. section B du plan cadastral.

Le tout confrontant : la route nationale, au levant, Andrieu au midi, le canal de Peipin au couchant, Bontoux au nord.

Mise à prix : **Huit mille** francs. ci.... **8.000 fr.**

DEUXIEME LOT

Un Corps de Bâtiment

à usage de Café

séparé du précédent par la route, comprenant : salle à manger, cuisine, terrasse, cave, vaste remise avec loge, grenier à foin, confrontant : au midi et au levant Ferrand, au couchant la route nationale, au nord Truchet.

Mise à prix : **Trois mille** francs. ci: . . . . **3 000** fr

— ABLOTISSEMENT —

Après les enchères partielles les deux lots seront réunis en un seul sur la mise à prix formée par les prix des deux lots ou leurs mises à prix.

Pour traiter et pour tous renseignements s'adresser à Me Paul Borel suppleant ou à M. Jules Chaix, propriétaire, et pour visiter à M. Truchet, propriétaire aux Bons-Enfants.

Paul BOREL.

Etude de Me Louis **ROUBAUD**
NOTAIRE
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
VOLONTAIRE

Le **Dimanche 5 septembre** mil-neuf-cent-vingt à **quatorze** heures à Sisteron, en l'étude de Me ROUBAUD, il sera procédé à la Vente aux Enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après désignés appartenant à M. **Borel** Louis Jacques-Sabin.

PREMIER LOT

PARTIE DE MAISON

à Sisteron, rue de l'Horloge, formant corps avec la maison Conis-Bourlès et comprenant cinq pièces dont une servant de magasin de primeurs sur la rue de l'Horloge, les autres prenant jour sur la rue du Glissoir, cave, grande-cuve, paillière et entrepot avec entrée sur la rue du Glissoir, le tout cadastrée section G. numéros 316, 317.

Mise à prix : **Quatre mille cinqcents** fr. **4.500 fr.**

DEUXIEME LOT

Grande Ecurie

grenier à foin et pigeonnier à Sisteron, rue du Glissoir, confrontant : nord, Gueyrard ; couchant ; la rue et autres.

Mise à prix : **Douze cents** frs. ci.....**1200** frs.

TROISIEME LOT

Propriété

complantée en peupliers, quartier des Coudoulets, contenant environ **27** ares 40 centiares, confrontant la Durance et un chemin.

Mise à prix : **Quinze cents** frs. ci..... **1500** francs

Pour tous renseignements s'adresser à Me ROUBAUD, notaire, détenteur du cahier des charges.

On peut traiter de gré à gré avant les enchères.

Pour extrait :
Roubaud.

Etude de Me Henri PAUCHON
notaire à CLARET (Basses Alpes)

ADJUDICATION
Volontaire

Le **dimanche dix-neuf septembre** mil-neuf-cent vingt à **deux** heures de l'après-midi, en la mairie de **Claret**, il sera procédé par le ministère de Me **Pauchon**, à l'adjudication d'un

GRAND DOMAINE

sis à Claret, appelé *La Peyrouse*, d'une contenance de **23** hectares, complanté en amandiers, arbres fruitiers et vigne, appartenant à Madame Veuve Bernard.

Mise à prix : **Dix huit milles** fr. ci.. **18.000**

Pour plus amples renseignements s'adresser à Me **Pauchon**, notaire, ou à M. Louis **Bernard**, à Claret.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sépastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

6 4 20.

Monsieur Glaser,

Je suis heureux de vous annoncer que grâce à votre merveilleux appareil sans ressort, mon enfant âgé de 6 ans est complètement guéri. Tous les parents qui voient souffrir leur enfant, comprendront ma joie et ma reconnaissance envers vous. Aussi je vous autorise à publier ma lettre.

M. Laurent Comte,
à Pelleautier par Gap.
(Hautes Alpes).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

à **DIGNE**, 14 et 15 août, Hôtel Boyer Mistre.
à **FORCALQUIER**, le 16 Hotel des Lices.
à **MANOSQUE**, mardi 24, Hôtel Pascal ;
à **APT**, samedi 28 août, de 8 h. à 2 h., Hôtel du Louvre.
à **SISTERON**, 29 août, de 11 h. à 2 h. et 30 août de 8 h. à 3 h., Hotel des Acacias ;
à **VEYNES**, le dimanche 5 septembre, de 8 h. à 2 h., Hôtel de la Gare.

Brochure *franco* sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

LES MAUX DE REINS

Il n'est pas naturel de souffrir des reins; il est toujours imprudent de ne pas soigner ces douleurs, car les reins douloureux ne purifient plus suffisamment le sang et la santé peut s'altérer vite. Les Pilules Foster dissipent les maux de reins. Elles donnent, c'est un fait bien connu, une santé meilleure. Dans les rhumatisme, douleurs, sciatique, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, hydropisie (gonflement des chevilles), l'amélioration se fait parfois sentir dès les premières doses et le malade se sent renaître et transformé.

Méfiez-vous et refusez imitations et contrefaçons. Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins, 4 fr. la boite, 6 boites pour 23 fr., plus 0 fr. 40 d'impôt par boite. Si votre Pharmacien habituel en est dépourvu, envoi contre remboursement sans frais et franco, par la poste, par retour du courrier. H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17e).

Mauvaise Vue - Surdité

PROVOQUÉE PAR L'AGE OU LA MALADIE

YEUX ARTIFICIELS

L'application en sera faite immédiatement et sans douleurs

Nous apprenons que M. ROUVIERE, un des **ocularistes** le plus réputé de Lyon, 20, Cours Morand, sera de passage à :

EMBRUN, le 31 Août, Hôtel Moderne, de 8 h. à midi.
GAP, le 1 septembre, Hôtel des Négociants, de 8 h. à midi.
BARCELONNETTE, le 2 sept., Hôtel des Alpes, de 8 h. à midi.
SISTERON, le 4 sept., Hôtel des Acacias, de 8 h. à midi ;
DIGNE, le 5 sept., Hôtel Boyer-Mistre, de 8 h. à midi.

Nous invitons très instamment les personnes dont la vue s'affaiblit de jour en jour soit par l'âge, soit par la maladie, atteintes **de SURDITE, d'ypéropie, d'amétropie, paralysie musculaire, astigmatisme, strabisme (ENFANTS QUI LOUCHENT) cataractes,** opérées ou au début à aller consulter cet éminent spécialiste réputé, qui corrigera les vues les plus mauvaises et livrera tout ce qui est nécessaire à une bonne vision.

P. S. — *M. ROUVIERE, accepte toutes les personnes inscrites sur la liste de l'assistance médicale.*

LA HERNIE VAINCUE!

PAR LA MÉTHODE GEORGES

UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!

Cette **découverte** qui a révolutionné la Science Herniaire va enfin permettre à tous ceux qui sont atteints de **Hernies, descente** et tout **déplacement d'organes** de trouver une **guérison** prompte et radicale. L'éminent spécialiste herniaire **M. B. GEORGES. 3 rue des Petites-Ecuries, à Paris,** à la suite d'études approfondies, a eu enfin raison de ces calamités qui ont fait trop de victimes pour que les patients continuent à en courir les souffrances et les risques.

Mais hélas ! les intéressés ont le droit d'être hésitants devant toutes les fallacieuses promesses étalées à leurs yeux et qui n'ont rien de comparable à la **Méthode B. Georges de Paris.**

Sans gêne et sans changer ses habitudes la **Méthode B. Georges**, fait disparaître immédiatement et en assure la guérison définitive **la hernie**, ainsi que l'ont démontré les **innombrables guérisons** déjà publiées et dont voici les plus récentes :

Mme ANDRIEU Henri à PUYVERT (Vaucluse) guérie après 6 mois d'application.

M. OLIVIER Hilarion, domaine du Pélican, commune de BRIGNOLES (Var)

M. MARTIN Louis à PIERRERUE par Forcalquier (B-A) guéri après 5 mois d'application,

Mme MATTEODO Hélène à Campagne Cavalli par SALON, guérie en quelques mois.

Voilà des preuves, des résultats ! ! !
Ce ne sont pas de vaines promesses ! !

Aussi est-ce pour nous un devoir de prier nos lecteurs de ne pas confondre et d'aller voir l'éminent praticien qui recevra à :

DIGNE samedi 28 août jusqu'à 2 h. 1/2 hôtel Boyer-Mistre.

SISTERON, lundi 30 août de 11 à 3 h., Hôtel des Acacias ;

ORTHOPEDIE PERFECTIONNÉE
Appareils modernes pour amputations et toutes difformités.
BAS VARICES

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

CHAUSSURES CONFECTIONNÉES ET SUR MESURES

ELIE JULIEN

Blessé de Guerre

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

M. Julien informe le public qu'il a en ce moment un grand choix de Chaussures en magasin de bonne qualité et à des prix avantageux.

CHAUSSURES SUR MESURE
Réparations en tous Genres -- Travail soigné

Cycles — Motos — Machines à Coudre

Pièces détachées et Accessoires

Pneumatiques H. LONG
(COTE DE MONTAGNE)

Réparations en tous genres
PRIX MODÉRÉS

REGIS ARNAUD

Agent des Cycles "LABOR"
59, Rue Droite -:- SISTERON

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates

et Chemises

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, peignoirs

combinaisons, imperméables, etc.

VETEMENTS DE LAINE POUR DAME ET FILLETTE

Mme MORÈRE

SISTERON — BASSES-ALPES

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poèle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

A. CLÉMENT

58, RUE DROITE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les

meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

Imprimerie — Papeterie — Librairie

MAROQUINERIE

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Cahiers scolaires "La Cigale" papier de choix — Encres — Papier à lettre fantaisie

Registres -- Imprimés en tous genres -- Romans, Livres scolaires, sujets de broderie

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON